



Dossier de demande de Subvention Mairie de Sévérac d'Aveyron

A nous retourner au plus tard le
10 février 2021

Soit par mail : contact@severacdaveyron.fr

Soit par courrier : Mairie de Sévérac d'Aveyron
Service des Associations - A l'attention de Thierry BOURREL
9 rue Serge Duhourquet-12150 SEVERAC D'AVEYRON

M le Président, Mme la Présidente, vous trouverez ci-joint le dossier de subvention aux associations de la Mairie de Sévérac d'Aveyron.

A travers ce dossier, la Mairie met en place une partie de sa politique auprès des associations du Sévérageais.

Nous le savons, la vie associative sur le séverageais est source de dynamisme, de lien, de lutte contre l'isolement sur notre territoire rural, et vecteur de valeurs fortes. La mairie souhaite soutenir ces actions qui sont primordiales. Dans un souci de clarté et d'équilibre entre toutes les associations, la Mairie a défini différents axes de soutien aux associations. Ceci implique le respect de certaines conditions, de la part de tous. Notre soutien se veut réfléchi et pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment.

Les aides financières peuvent se décliner à travers deux subventions différentes.

✚ **Une subvention de fonctionnement** : elle répondra à un manque financier des associations pour répondre à leur fonctionnement. Cette subvention sera conditionnée à des actions menées par l'association. La mairie ne doit pas, ne peut pas couvrir les frais de fonctionnement d'une association.

✚ **Une subvention d'action** : elle viendra répondre à un projet spécifique, à une aide financière sur une action, un évènement porté par l'association. Nous souhaitons à travers cette subvention encourager les initiatives et ainsi une dynamique toujours plus grande sur notre territoire.

Pour les subventions dont le montant attribué est supérieur à 1 000 €, un acompte de 60 % sera versé après notification de celle-ci et le solde de 40% sur présentation de justificatif des dépenses effectuées et prévues au dossier de demande de subvention.

Nous tenons aussi à rappeler que la somme versée pour une subvention n'est pas obligatoirement reconductible d'une année à l'autre.

Sommaire

1^{ère} Partie

1- Présentation de l'association.

2- Budget prévisionnel de l'association.

3- Demande de subvention : (qui devra être accompagnée d'une lettre motivant la demande)

- 3.1 : demande de subvention de fonctionnement
- 3.2 : demande de subvention d'action

Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir une fiche par action

4- Attestation sur l'honneur et règlement pour l'utilisation des locaux communaux

5- Pièces à joindre

2^{ème} Partie

6- Compte rendu financier

Le **compte rendu financier** est composé d'un tableau accompagné de son **annexe explicative** et d'un **bilan qualitatif** de l'action. Joindre les factures acquittées, livres de paie etc....

Ce compte rendu est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier **rapport annuel d'activité** et des **comptes approuvés** du dernier exercice clos.

Annexes

- ✚ Extraits du « Guide d'usage de la subvention (2019/2020)(Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse) »
- ✚ Autres organismes où demander des subventions

1^{ère} partie

1. Présentation de l'association

Identification de l'association :

Nom :

Sigle :

Activités principales:

.....
.....

Informations relatives à l'association :

Adresse du siège social :

.....
.....

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Facebook :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

.....
.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet*).

.....
.....

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Composition du bureau :

• Président :

• Vice-président :

• Secrétaire :

• Trésorier :

Renseignements concernant les locaux utilisés par l'association

Locaux que vous utilisez pour la vie de votre association (merci de renseigner par qui les locaux sont mis à disposition, prix du loyer,.....) :

| Pour l'année écoulée |
|------------------------------------|
| Pour le siège de l'association |
| Pour les activités menées |
| Pour les rassemblements (réunions) |
| Pour les animations |

| Pour l'année en cours |
|------------------------------------|
| Pour le siège de l'association |
| Pour les activités menées |
| Pour les rassemblements (réunions) |
| Pour les animations |

Renseignements concernant la participation à la vie de la commune

Pour l'année écoulée

Quelles actions, évènements, ...avez-vous mis en place et qui participent à la vie locale ?

| |
|---------------------|
| Soirées : |
| Concours/Tournois : |
| Autres : |

Quelles actions au nom de la solidarité avez-vous mis en place ? (ex : participation au Téléthon, dons pour des associations,....)

.....
.....
.....
.....

Autres éléments dont vous souhaitez nous faire part :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour l'année en cours

Quelles actions, évènements, ... allez-vous mettre en place et qui participent à la vie locale ?

| |
|---------------------|
| Soirées : |
| Concours/Tournois : |
| Autres : |

Quelles actions au nom de la solidarité allez-vous mettre en place ? (ex : participation au Téléthon, dons pour des associations,....)

.....

.....

.....

.....

.....

 **Aides indirectes de la ville/ intercommunalité dont bénéficie l'association**

Pour l'année écoulée

| |
|--|
| Aide du personnel communal |
| Mise à disposition de matériel |
| Mise à disposition de salle : (heures par semaine) |

✚ Récapitulatif financier année écoulée

Subvention municipale obtenue l'année précédente :

Budget de l'année écoulée :

| <u>DEPENSES</u> | T.T.C | <u>RECETTES</u> | T.T.C |
|--|-------|---|-------|
| <p><u>Charges Générales</u></p> <p>Frais de personnel Charges Sociales+ Salaires Formation</p> | | <p><u>Subventions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat (Préciser le ou les Ministères) • Région • Département • Commune • Communauté de communes | |
| <p><u>Frais Intervenants</u> Cachets Déplacements Hébergement</p> <p><u>Impôts et Taxes</u> SACEM</p> <p><u>Assurances</u></p> <p><u>Frais de gestion générale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Charges (chauffage, E.D.F) • Frais de transport ou déplacement • Documentation générale • Frais de Postes et • Télécommunications • Fournitures de bureaux • Techniques matériels (achat, location) • Autres • Loyers (charges locatives) | | <p><u>Autres partenaires financiers</u></p> <p><u>Cotisations</u></p> <p>Report résultat année n-1</p> <p>Placements (livret A...)</p> | |
| <p><u>Publicité / Promotion</u></p> <p><u>Autres</u> (préciser)</p> <p><u>Divers</u> Report déficit (année N-1)</p> | | <p><u>Recettes des manifestations</u> Entrée Buvettes</p> <p><u>Autres</u> (à préciser)</p> <p><u>Divers</u> Report résultat positif (année N-1)</p> | |
| <p><u>Contributions Volontaires :</u> Personnels bénévoles Mise à disposition gratuite de biens et prestations Dons en nature Autres :</p> | | <p><u>Contributions Volontaires :</u> Personnels bénévoles Mise à disposition gratuite de biens et prestations Dons en nature Autres :</p> | |
| <u>TOTAL</u> | | <u>TOTAL</u> | |

3. Demande de subvention

La demande est (merci de cocher la(les) demandes correspondantes) :

- Une subvention de fonctionnement de l'association (cf. fiche 3.1)

Et/Ou

- Une/Des subvention(s) d'action (cf. fiche 3.2)

Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Achats | | Ressources propres | |
| Prestations de services | | Total | |
| Matières et fournitures | | Subventions demandées | |
| Total | | Etat | |
| Services extérieurs | | Région | |
| Locations | | Département | |
| Entretiens | | Mairie de Séverac d'Aveyron | |
| Assurances | | Autres | |
| Total | | Total | |
| Autres Services extérieurs | | Autres produits | |
| Honoraires | | | |
| Publicités | | | |
| Déplacement, missions | | | |
| Total | | Total | |
| Charges de personnel | | | |
| Salaires et charges | | | |
| Frais généraux | | | |
| Total | | | |
| Autres charges | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | | | |
| Total des charges | | Total des produits | |

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

La subvention de€ représente% du total des produits :
 (Montant attribué/total des produits) x 100.

Récapitulatif des actions :

| Actions portées par l'association | Coût de l'action | Subvention sollicitée auprès de la commune |
|--|-------------------------|---|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |

4 Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant (e) légal(e) de
l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du **titulaire du compte** :

.....
Banque :

Domiciliation :
.....

Code Banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB.....

Fait,
le..... à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Commune de **SÉVÉRAC D'AVEYRON**

Remplir impérativement la(les) partie(s) vous concernant.

**RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX, DE
L'ESPACE ET DES AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX**

POUR TOUT USAGER DES LOCAUX COMMUNAUX

- * arrêter le chauffage en période hivernale
- * éteindre les lumières, même extérieures
- * fermer les portes d'entrées à clef, et toutes celles qui doivent l'être

- * de respecter le matériel mis à votre disposition
- * de laisser les locaux **dans l'état où vous les avez trouvés**, sous peine de facturation d'heures de ménage ou de remise en état.

- * ne confier les clefs qu'aux personnes autorisées, désignées par le Président de l'association : **à respecter impérativement**

- * toute utilisation d'un local communal nécessite la présentation d'une **attestation d'assurance**, remise au moment de l'état des lieux ou de la remise des clefs, si elle n'a pas été fournie avec le dossier de demande de subvention

- * **signaler tout problème survenu pendant l'utilisation des locaux**, au moment de la restitution des clefs.

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et en avoir informé les responsables des activités et utilisateurs des locaux.

Le(La) Président(e), date et signature,

POUR TOUT USAGER DES ESPACES ET AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX

Aucun espace, ni aménagement communal ne pourra être utilisé sans **une autorisation préalable** de la **Mairie, au moins 1 mois** avant.

Pour l'utilisation de l'espace communal, il est par ailleurs nécessaire **d'avertir le Garde-Champêtre** (06.80.24.19.65), afin qu'il puisse prendre l'arrêté correspondant et ce, **au moins 1 mois avant la manifestation.**

Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et en avoir informé les responsables des activités et utilisateurs des espaces et aménagements.

5. Pièces à joindre au dossier de demande de subvention

1/ **Lettre motivant la demande**

2/ Les **statuts** régulièrement déclarés.

3/ La **liste des personnes chargées de l'administration** de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).

4/ Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

5/ **Les comptes approuvés du dernier exercice clos.**

6/ **Le plus récent rapport d'activité approuvé plus le bilan financier**

7/ **Attestation d'assurance** qui couvre l'utilisation des locaux communaux, l'espace et les aménagements communaux

8/ **Déclaration sur l'honneur (page 17) et le règlement** pour l'utilisation des locaux communaux, de l'espace et des aménagements communaux **signé (page 18)**

2^{ème} Partie

6-2. Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse

| Charges | | Produits | |
|-----------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Achats | | Ressources propres | |
| Prestations de services | | Total | |
| Matières et fournitures | | Subventions demandées | |
| Total | | Etat | |
| Services extérieurs | | Région | |
| Locations | | Département | |
| Entretiens | | Mairie de Séverac d'Aveyron | |
| Assurances | | Autres | |
| Total | | Total | |
| Autres Services extérieurs | | Autres produits | |
| Honoraires | | | |
| Publicités | | | |
| Déplacement, missions | | | |
| Total | | Total | |
| Charges de personnel | | | |
| Salaires et charges | | | |
| Frais généraux | | | |
| Total | | | |
| Autres charges | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Total | | | |
| Total des charges | | Total des produits | |

Joindre les factures acquittées, livres de paie, etc.....

Je soussigné(e), (nom et prénom)
 représentant(e) légal(e) de l'association
 certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le.....à.....

Signature

ANNEXES

Extraits du « Guide d'usage de la subvention (2019/2020) »

(Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse)

Définitions :

« Pour prétendre bénéficier d'une subvention, une association doit être à l'initiative du projet qu'elle va mettre en œuvre, ce dernier devant présenter un intérêt général ou local. Ce projet émane des instances de l'association, qui l'a défini avant de le proposer aux pouvoirs publics. »

« La subvention accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général constitue une contribution de la personne publique. Elle peut être réalisée en espèces ou en nature (mise à disposition de locaux, de matériels, prestations intellectuelles,) »

« Une subvention en nature n'étant pas dépourvue de valeur monétaire, elle peut utilement faire l'objet d'une valorisation dans les comptes des autorités publiques et de l'association ».

« La subvention peut être allouée pour contribuer au financement global de l'activité de l'organisme subventionné ou d'une action précise, conçue et mise en œuvre par le bénéficiaire. Le projet soutenu peut aussi porter sur une opération d'investissement »

Subvention ou commande publique, un choix politique :

« La subvention est un choix qui relève des élus pour mettre en œuvre leur politique publique dans le cadre de la compétence générale ou spécifique de la collectivité ».

« Les associations sont des vecteurs de solidarité, de cohésion sociale et territoriale. Légitimées par les engagements libres et volontaires des citoyens, elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, les associations jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de proximité de services d'intérêt généraux. Elles sont parfois amenées à prendre le relais des solidarités familiales et viennent en soutien d'actions engagées par la puissance publique. »

« Favoriser et susciter l'initiative associative permet aussi de démultiplier l'action publique et de mobiliser plus largement encore toutes les énergies ».

« Les bonnes raisons » pratiques :

« Le choix des activités financées : grâce aux modèles de conventions publiés par l'Etat, la collectivité peut choisir de soutenir telle ou telle activité parmi les projets avancés par l'association, en fonction de sa propre politique publique. L'association bénéficiaire de l'aide se doit de respecter l'affectation et ne peut utiliser ces fonds pour d'autres activités. Une comptabilité analytique pourra notamment attester de la bonne affectation de ces fonds »

« Le contrôle de l'activité de l'association subventionnée est plus étendu que dans le cas d'un marché public. Il ne se limite pas à un contrôle sur la prestation concernée et sur les pièces puisqu'il peut porter sur l'ensemble des comptes, des pièces justificatives et de la gouvernance ».

« La possibilité de mettre en cause l'engagement financier : si l'association ne respecte pas ses obligations contractuelles, la collectivité peut suspendre à tout moment le versement des fonds. La collectivité pourra éventuellement mettre fin de manière anticipée et unilatéralement à la convention. Les fonds d'ores et déjà versés à l'association pourront, en tout ou partie, être restitués à la personne publique ».

Les conditions d'une collaboration réussie entre associations et collectivités :

« Les interactions entre les collectivités locales et les associations témoignent d'une réalité où l'intérêt général local comme la mise en place de projets sont parfois le résultat d'une co-construction. »

Modalités pratiques de mise en œuvre de la subvention en numéraire :

« La décision d'octroi d'une subvention financière relève de la compétence exclusive de l'organe délibérant de la personne publique. »

Le formulaire de demande de subventions

« La personne publique sollicitée peut exiger une demande par écrit accompagnée de pièces et documents permettant de s'assurer des conditions requises, notamment dans l'intérêt public local. Le support peut faire l'objet d'une approbation par l'exécutif de la personne publique. »

« Document emblématique des relations, le formulaire de demande de subvention est souvent utilisé par la collectivité pour présenter ses orientations en matière de soutien à la vie associative. »

Le contrôle de l'utilisation des subventions :

« Toute subvention doit faire l'objet d'un contrôle conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011. Cette réglementation permet à l'Etat et aux collectivités territoriales, dans le respect des principes de décentralisation, de s'assurer de la bonne utilisation des subventions versées.

L'utilisation de la subvention doit en effet faire l'objet d'un contrôle car :

- La subvention doit être utilisée conformément à son objet
- L'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié.

A l'issue des contrôles, la subvention non employée ou dont l'emploi n'a pas été conforme à son objet doit être reversée.

Pour contrôler l'emploi des fonds, l'administration peut exiger toutes pièces justificatives de dépenses et tous documents faisant connaître les résultats de l'activité de l'association. Un compte-rendu (quantitatif et qualitatif) doit être établi par l'association bénéficiaire de la subvention au moyen du formulaire CERFA 15059. Il simplifie le contrôle des pouvoirs publics. »

Autres organismes où demander des subventions

Vous trouverez par ailleurs une liste des différents organismes auprès desquels vous pouvez prétendre pour des demandes de subventions :

Conseil Départemental de l'Aveyron :

- <https://aveyron.fr/sites/default/files/documents/Culture/demande-subv-assoc-organism-culturev2.pdf>
- <https://aveyron.fr/tous-les-e-services>

Conseil Régional :

- <https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides->
- <https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-sport-pour-tous>
- <https://www.laregion.fr/Soutien-des-clubs-sportifs-Occitanie-Ambassadeur-Sport>

Agence Nationale du Sport

- <https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264>
- <https://www.agencedusport.fr/Subventions-associations-263>

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

- <https://www.associations.gouv.fr/subventions.html>
- <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>

Les Aides Européennes :

- <https://fr.welcomeurope.com/subventions-europeennes-beneficiaire-Associations.html>

Les aides des fondations :

- <https://www.centre-francais-fondations.org/fondations-fonds-de-dotation/annuaire/annuaire-1/?toutes=1>

Portail solidaire

- <https://www.portailsolidaire.org/>

Le financement participatif :

Le financement participatif, ou crowdfunding, est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne.

Ex : ulule, leetchi,.....

Soutien ton club

- <https://www.soutienstonclub.fr/>